



COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2025.

PRESENTS : Paola BOYRON, Antoine CALVIFIORI, Anne HAEMMERLE, Dominique LACOMMARE, France LOMBARD, Gil LUCANI, Alexandre MERMET, Christian VACHIER, Patrick VOETGLIN.

PROCURATION : Patrice ALBANO a donné pouvoir à France LOMBARD. Eric BONIFASSI a donné pouvoir à Paola BOYRON. Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Alexandre MERMET.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – 307.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Financier Unique 2024 qui se traduit par les chiffres ci-après :

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 606 801.07 €

Dépenses : 1 450 730.45 €

Excédent de fonctionnement : 156 070.62 €

Excédent cumulé : 576 532.03 €.

Section d'investissement :

Recettes : 491 839.44 €.

Dépenses : 470 732.80 €.

Excédent d'investissement : 21 106.64 €

Déficit cumulé : - 3 981.93 €.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Trésorier et celles de la commune,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil d'administration siégeant sous la présidence de Monsieur Alexandre MERMET conformément à l'article L 2121.14 du Code des Collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 004-210400768-20250411-CFU_2024_307-DE

Perce
Levrait

Après en avoir délibéré le conseil d'administration adopte ce
la majorité. Madame France LOMBARD vote contre pour el
Patrice ALBANO. Messieurs Gil LUCANI et Patrick VOETGLIN s'abstiennent.

Fait à Entrevaux, le 7 avril 2025.

Le 1er Adjoint au Maire,

Alexandre MERMET,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2025.

PRESENTS : Paola BOYRON, Antoine CALVIFIORI, Anne HAEMMERLE, Dominique LACOMMARE, France LOMBARD, Gil LUCANI, Alexandre MERMET, Christian VACHIER, Patrick VOETGLIN.

PROCURATION : Patrice ALBANO a donné pouvoir à France LOMBARD.
Eric BONIFASSI a donné pouvoir à Paola BOYRON. Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Alexandre MERMET.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024 – 308.

Le conseil municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
- 48959.71		+ 21106.64	Dépenses 100627.60 €	- 74048.28 €	- 3981.93 €
+ 420461.41 €		+ 156070.62€	Recettes		+ 576532.03 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le



ID : 004-210400768-20250411-AFFECTATION_308-DE

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2024	
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		3981.93 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		3981.93 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		57250.10 €
Total affecté au c/ 1068 :		3981.93 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2024&	
Déficit à reporter (ligne 001)		70066.35 €

Cette délibération est adoptée à la majorité. Madame France LOMBARD vote contre pour elle-même et Monsieur Patrice ALBANO. Messieurs Gil LUCANI et Patrick VOETGLIN s'abstiennent.

Fait à Entrevaux, le 7 avril 2025.

Le Maire,

Lucas GUIBERT



COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2025.

PRESENTS : Paola BOYRON, Antoine CALVIFIORI, Anne HAEMMERLE, Dominique LACOMMARE, France LOMBARD, Gil LUCANI, Alexandre MERMET, Christian VACHIER, Patrick VOETGLIN.

PROCURATION : Patrice ALBANO a donné pouvoir à France LOMBARD. Eric BONIFASSI a donné pouvoir à Paola BOYRON. Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Alexandre MERMET.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – 309.

Monsieur le Maire rappelle la loi des finances et l'introduction de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il rappelle également la commission des finances et le souhait de ne pas augmenter le taux des impôts locaux.

Ainsi les taux pour l'année 2025 sont les suivants :

Foncier bâti : 45.05 %

Foncier non bâti : 66.19 %

Taxe d'Habitation Résidences Secondaires : 14.81 %

Cette délibération est adoptée à L'unanimité. Madame France LOMBARD s'abstient pour elle-même et Monsieur Patrice ALBANO.

Fait à Entrevaux le 8 avril 2025.

Le Maire,

Lucas GUIBERT





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2025.

PRESENTS : Paola BOYRON, Antoine CALVIFIORI, Anne HAEMMERLE, Dominique LACOMMARE, France LOMBARD, Gil LUCANI, Alexandre MERMET, Christian VACHIER, Patrick VOETGLIN.

PROCURATION : Patrice ALBANO a donné pouvoir à France LOMBARD. Eric BONIFASSI a donné pouvoir à Paola BOYRON. Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Alexandre MERMET.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 M57 - 310.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le budget primitif 2025 qui se traduit par les chiffres suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes : 2 002 759,87 €

Dépenses : 2 002 759,87 €

Section d'Investissement

Recettes : 1 348 105,91 €

Dépenses : 1 348 105,91 €

Le budget primitif est adopté à la majorité. Madame France LOMBARD et Monsieur Patrice ALBANO votent contre. Monsieur Gil LUCANI et Monsieur Patrick VOEGTLIN s'abstiennent.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2025.

Le Maire,

Lucas GUIBERT





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la salle polyvalente en séance publique les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2025.

PRESENTS : Paola BOYRON, Antoine CALVIFIORI, Anne HAEMMERLE, Dominique LACOMMARE, France LOMBARD, Gil LUCANI, Alexandre MERMET, Christian VACHIER, Patrick VOETGLIN.

PROCURATION : Patrice ALBANO a donné pouvoir à France LOMBARD.
Eric BONIFASSI a donné pouvoir à Paola BOYRON. Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Alexandre MERMET.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

OBJET : BUDGET PRIMITIF M 57 – DETAIL DES SUBVENTIONS VERSEES
ARTICLE 65748 - 311.

Le Conseil municipal décide d'attribuer la somme de 22 000 € prévue à l'article 65748 comme détaillé ci-dessous:

ORGANISMES	2024 Pour mémoire	2025 Proposition	Vote conseil
AMICALE POMPIERS	1 000	1 000	1 000
AMICALE PERSONNEL	800	800	800
APPE	1 800	2 500	2 500
ASE	2 500	2 000	2 000
APEE	1 200	1 200	1 200
COMITE DU PLAN	2 000	2 000	2 000
COMITE DES FETES ENTREVAUX	1 500	1 500	1 500
COMITE DE BAY	2 000	2 000	2 000
ECCE	0	0	0
CLAA	0	0	0
FOOTBALL CLUB DES VALLEES	500	500	500
ENCHANTEURS ENTREVALAIS	0	0	0
FOYER SOCIO EDUCATIF ANNOT	300	150	150
RVV	0	0	0
TENNIS CLUB DES VALLEES	500	500	500
INFO DES VALLEES	0	0	0
LES ZAZOUS	0	0	0
LES CHATS DU MERCANTOUR	300	300	300
GRIMALDI FM	250	300	300



Département des Alpes-de-Haute-Provence
Canton de Castellane

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le



ID : 004-210400768-20250411-BUDGET_SUBV_M57-DE

MUSEE DE LA MOTO	0	0	0
VAAF	0	0	0
HEBERGEURS D'ENTREVAUX	1 000	1 000	1 000
ASSOCIATION DU BENIN	0	0	0
PACTE 04	3 000	3 000	3 000
LA GARDE ENTREVALAISE	1 000	500	500
ASSOCIATION EVA	800	750	750
CHEVALIERS D'ENTREVAUX	1 000	500	500
PETITS COEURS D'ENTREVAUX		500	500
SYNDICAT OLEICOLE		1 000	1 000

Cette décision est adoptée à l'unanimité. Monsieur Gil Lucani s'abstient.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2025.

Le Maire,

Lucas GUIBERT,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024.

PRESENTS : Paola BOYRON, Antoine CALVIFIORI, Anne HAEMMERLE, Dominique LACOMMARE, France LOMBARD, Gil LUCANI, Alexandre MERMET, Christian VACHIER, Patrick VOETGLIN.

PROCURATION : Patrice ALBANO a donné pouvoir à France LOMBARD. Eric BONIFASSI a donné pouvoir à Paola BOYRON. Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Alexandre MERMET.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – EAU ET ASSAINISSEMENT - 312.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Financier Unique 2024 qui se traduit par les chiffres ci-après :

Section de fonctionnement :

Recettes : 82 183.92 €

Dépenses : 71 707.04 €

Excédent de fonctionnement : 10 476.00 €

Excédent cumulé : 27 895.55 €.

Section d'investissement :

Recettes : 245 340.15 €.

Dépenses : 183 043.87 €.

Excédent d'investissement : 62 296.28 €

Excédent cumulé : 42 514.67 €.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Trésorier et celles de la commune,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil d'administration siégeant sous la présidence de Monsieur Alexandre MERMET conformément à l'article L 2121.14 du Code des Collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 004-210400768-20250411-CFU2024_EAU_312-DE

Après en avoir délibéré le conseil d'administration adopte ce
la majorité : Monsieur Patrick VOEGTLIN et Monsieur Gil LUCANI s'abstiennent.
Madame France LOMBARD et Monsieur Patrice ALBANO votent contre.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2025.

Le 1er Adjoint au Maire,

Alexandre MERMET





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2025.

PRESENTS : Paola BOYRON, Antoine CALVIFIORI, Anne HAEMMERLE, Dominique LACOMMARE, France LOMBARD, Gil LUCANI, Alexandre MERMET, Christian VACHIER, Patrick VOETGLIN.

PROCURATION : Patrice ALBANO a donné pouvoir à France LOMBARD.
Eric BONIFASSI a donné pouvoir à Paola BOYRON. Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Alexandre MERMET.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024 – EAU ET ASSAINISSEMENT - 313.

Le conseil municipal,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 202	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-19250.61 €		62296.28€	Dépenses 15130.00 €	42514.67€
FONCT	17418.67 €	0,00 €	10476.88 €	Recettes 14599.00 €	27895.55 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le



ID : 004-210400768-20250411-AFFECTATION_313-DE

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2024	27895.55 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		27895.55
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2024	
Excédent à reporter (ligne 001)		43045.67 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2025.

Le Maire,

Lucas GUIBERT



COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2025.

PRESENTS : Paola BOYRON, Antoine CALVIFIORI, Anne HAEMMERLE, Dominique LACOMMARE, France LOMBARD, Gil LUCANI, Alexandre MERMET, Christian VACHIER, Patrick VOETGLIN.

PROCURATION : Patrice ALBANO a donné pouvoir à France LOMBARD. Eric BONIFASSI a donné pouvoir à Paola BOYRON. Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Alexandre MERMET.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

OBJET : BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2025 - 314.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le budget primitif 2025 de l'eau et de l'assainissement qui se traduit par les chiffres suivants.

SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes : 88 895.27 €

Dépenses : 88 895.27 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 170 117.19 €

Dépenses : 170 117.19 €

Le conseil municipal à la majorité vote le budget primitif de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur Gil LUCANI et Monsieur Patrick VOEGTLIN s'abstiennent. Madame France LOMBARD et Monsieur Patrice ALBANO votent contre.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2025.

Le Maire,

Lucas GUIBERT,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2025.

PRESENTS : Paola BOYRON, Antoine CALVIFIORI, Anne HAEMMERLE, Dominique LACOMMARE, France LOMBARD, Gil LUCANI, Alexandre MERMET, Christian VACHIER, Patrick VOETGLIN.

PROCURATION : Patrice ALBANO a donné pouvoir à France LOMBARD. Eric BONIFASSI a donné pouvoir à Paola BOYRON. Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Alexandre MERMET.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

OBJET : SUBVENTION D'EQUILIBRE EAU ET ASSAINISSEMENT - 315.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le budget de l'eau et de l'assainissement et les nombreux travaux intervenus au Plan d'Entrevaux dans le cadre de la résorption des fuites. A ce jour deux kilomètres ont été réalisés sur plusieurs exercices.

Au vu de l'importance de ces travaux et de leur amortissement le budget de l'eau et de l'assainissement ne peut à lui seul absorber de tels travaux et cela même en augmentant drastiquement le coût aux usagers telle que la surtaxe Agence de l'Eau perçue par la commune. L'augmentation des tarifs ne serait pas supportable pour l'utilisateur. L'augmentation des tarifs ne serait pas supportable pour l'utilisateur.

Il est donc proposé d'équilibrer ce budget par une subvention d'équilibre de 20 000 € en provenance du budget principal.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, accepte d'équilibrer le budget de l'eau et l'assainissement par une subvention d'équilibre de 20 000 €.

Cette délibération est adoptée à la majorité. Monsieur Patrick VOEGTLIN s'abstient, Madame France LOMBARD et Monsieur patrice ALBANO votent contre.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2025.

Le Maire,

Lucas GUIBERT,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024.

PRESENTS : Paola BOYRON, Antoine CALVIFIORI, Anne HAEMMERLE, Dominique LACOMMARE, France LOMBARD, Gil LUCANI, Alexandre MERMET, Christian VACHIER, Patrick VOETGLIN.

PROCURATION : Patrice ALBANO a donné pouvoir à France LOMBARD. Eric BONIFASSI a donné pouvoir à Paola BOYRON. Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Alexandre MERMET.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 POMPES FUNEBRES M4 - 316.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Financier Unique 2024 qui se traduit par les chiffres ci-après :

Section de fonctionnement :

Recettes : 4 350.00 €

Dépenses : 4 482.54 €

Déficit de fonctionnement : - 132.54 €

Excédent cumulé : 3 510.62 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Trésorier et celles de la commune,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil d'administration siégeant sous la présidence de Monsieur Alexandre MERMET conformément à l'article L 2121.14 du Code des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré le conseil d'administration adopte ce compte financier unique à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2025.

Le 1er Adjoint au Maire,
Alexandre MERMET,



COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2025.

PRESENTS : Paola BOYRON, Antoine CALVIFIORI, Anne HAEMMERLE, Dominique LACOMMARE, France LOMBARD, Gil LUCANI, Alexandre MERMET, Christian VACHIER, Patrick VOETGLIN.

PROCURATION : Patrice ALBANO a donné pouvoir à France LOMBARD. Eric BONIFASSI a donné pouvoir à Paola BOYRON. Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Alexandre MERMET.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024 SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES - 317.

Le conseil municipal,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	0,00 €		0,00 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	0,00 €
FONCT	3 643.16 €	0,00 €	- 132.54	Recettes 0,00 €		3 510.62 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 004-210400768-20250411-AFFECTATION_317-DE



Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2024	3 510.62 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		3 510.62 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2023	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2025.

Le Maire,

Lucas GUIBERT,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2025.

PRESENTS : Paola BOYRON, Antoine CALVIFIORI, Anne HAEMMERLE, Dominique LACOMMARE, France LOMBARD, Gil LUCANI, Alexandre MERMET, Christian VACHIER, Patrick VOETGLIN.

PROCURATION : Patrice ALBANO a donné pouvoir à France LOMBARD. Eric BONIFASSI a donné pouvoir à Paola BOYRON. Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Alexandre MERMET.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13

OBJET : BUDGET M4 SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES 2025 - 318.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le budget M4 du service extérieur des pompes funèbres qui se traduit par les chiffres suivants :

SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes : 5 610.62 €

Dépenses : 5 610.62 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 0 €

Dépenses : 0 €

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce budget.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2025,

Le Maire,

Lucas GUIBERT,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024.

PRESENTS : Paola BOYRON, Antoine CALVIFIORI, Anne HAEMMERLE, Dominique LACOMMARE, France LOMBARD, Gil LUCANI, Alexandre MERMET, Christian VACHIER, Patrick VOETGLIN.

PROCURATION : Patrice ALBANO a donné pouvoir à France LOMBARD. Eric BONIFASSI a donné pouvoir à Paola BOYRON. Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Alexandre MERMET.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 CAMPING M4 - 319.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Financier Unique 2024 qui se traduit par les chiffres ci-après :

Section de fonctionnement :

Recettes : 19 223.04 €

Dépenses : 18 294.99 €

Excédent de fonctionnement : 928.05 €

Excédent cumulé : 26 714.08 €.

Section d'investissement :

Recettes : 1 525.87 €

Dépenses : 9 422.84 €

Excédent d'investissement : 7 896.97 €

Déficit d'investissement : - 599.19 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Trésorier et celles de la commune,

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 004-210400768-20250414-CFU_2024_M4_319-DE

Besler
Levrault

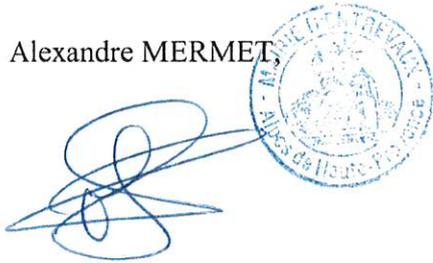
Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil d'adm
présidence de Monsieur Alexandre MERMET conformément
Code des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré le conseil d'administration adopte ce compte financier unique à
l'unanimité : Monsieur Gil LUCANI et Monsieur Patrick VOEGTLIN s'abstiennent.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2025.

Le 1er Adjoint au Maire,

Alexandre MERMET,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2025.

PRESENTS : Paola BOYRON, Antoine CALVIFIORI, Anne HAEMMERLE, Dominique LACOMMARE, France LOMBARD, Gil LUCANI, Alexandre MERMET, Christian VACHIER, Patrick VOETGLIN.

PROCURATION : Patrice ALBANO a donné pouvoir à France LOMBARD. Eric BONIFASSI a donné pouvoir à Paola BOYRON. Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Alexandre MERMET.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024 – CAMPING - 320.

Le conseil municipal,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALIS ER 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 8 496.16		+ 7896.97	Dépenses 0 €	- 599.19
FONCT	25 786.03	0,00 €	+ 928,05	Recettes 0 €	+ 26 714.08

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 004-210400768-20250414-AFFECTATION_320-DE



Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2024	26 714.08 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		599.19 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		599.19 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		26 114.89 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)		
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
26		
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2024	
Déficit à reporter (ligne 001)		599.19

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Monsieur Patrick VOEGLIN s'abstient.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2025.

Le Maire,

Lucas GUIBERT





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024.

PRESENTS : Paola BOYRON, Antoine CALVIFIORI, Anne HAEMMERLE, Dominique LACOMMARE, France LOMBARD, Gil LUCANI, Alexandre MERMET, Christian VACHIER, Patrick VOETGLIN.

PROCURATION : Patrice ALBANO a donné pouvoir à France LOMBARD. Eric BONIFASSI a donné pouvoir à Paola BOYRON. Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Alexandre MERMET.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

OBJET : BUDGET PRIMITIF CAMPING 2025 - 321.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le budget primitif 2025 du camping qui se traduit par les chiffres suivants.

SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes : 45 307.43 €

Dépenses : 45 307.43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 25 801.31 €

Dépenses : 25 801.31 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité vote le budget primitif du camping. Monsieur Patrick VOEGTLIN et Monsieur Gil LUCANI s'abstiennent.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2025.

Le Maire,

Lucas GUIBERT,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2025.

PRESENTS : Paola BOYRON, Antoine CALVIFIORI, Anne HAEMMERLE, Dominique LACOMMARE, France LOMBARD, Gil LUCANI, Alexandre MERMET, Christian VACHIER, Patrick VOETGLIN.

PROCURATION : Patrice ALBANO a donné pouvoir à France LOMBARD. Eric BONIFASSI a donné pouvoir à Paola BOYRON. Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Alexandre MERMET.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – 322.

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal, ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : l'emploi sera pourvu en fonction des besoins estivaux au service animations ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création d'un emploi non permanent dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au service animation, pour une période de 6 mois allant du 1^{er} mai au 30 septembre inclus.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel. Cet agent assurera des fonctions d'adjoint d'animation à temps complet.

Il devra justifier obligatoirement d'un bon niveau d'anglais. La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice majoré 366 du grade de recrutement qui évoluera en fonction de la réglementation en vigueur.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, sa réception par le représentant de l'Etat.

Cette délibération est adoptée à la majorité : Madame France LOMBARD et Monsieur Patrice ALBANO votent contre.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2025.

Le Maire,

Lucas GUIBERT,



COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2025.

PRESENTS : Paola BOYRON, Antoine CALVIFIORI, Anne HAEMMERLE, Dominique LACOMMARE, France LOMBARD, Gil LUCANI, Alexandre MERMET, Christian VACHIER, Patrick VOETGLIN.

PROCURATION : Patrice ALBANO a donné pouvoir à France LOMBARD. Eric BONIFASSI a donné pouvoir à Paola BOYRON. Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Alexandre MERMET.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

OBJET : RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT – 323.

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-13 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la Fonction Publique précitée pour remplacer des agents contractuels momentanément indisponibles.
- Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité : Madame France LOMBARD et Monsieur Patrice ALBANO s'abstiennent.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2025.

Le Maire,

Lucas GUIBERT,



COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la salle polyvalente en séance publique les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2025.

PRESENTS : Paola BOYRON, Antoine CALVIFIORI, Anne HAEMMERLE, Dominique LACOMMARE, France LOMBARD, Gil LUCANI, Alexandre MERMET, Christian VACHIER, Patrick VOETGLIN.

PROCURATION : Patrice ALBANO a donné pouvoir à France LOMBARD. Eric BONIFASSI a donné pouvoir à Paola BOYRON. Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Alexandre MERMET.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA REMISE HENRY ET EXTENSION A LA SALLE D'ARMES - 324.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la mise à disposition d'une galerie d'art dite Galerie Remise Henry et ce depuis l'année 2021.

Il expose au conseil municipal les mouvements de personnel intervenus au niveau de l'Office du Tourisme Intercommunal et la décision commune avec notre intercommunalité de reprendre par chaque entité un agent à temps complet au lieu d'agents mis à disposition à temps non complet.

Dans ce contexte il a été nécessaire de revoir l'organisation des locaux et il a été envisagé que l'agent d'animation ait son bureau au sein de la galerie d'art sur le passage de la Citadelle.

Pour ce faire il est nécessaire de revoir le Règlement Intérieur de la remise Henry et au vu des nombreuses modifications il est proposé d'abroger le Règlement Intérieur actuel et de le remplacer par un nouveau Règlement Intérieur prévoyant l'inclusion de la salle d'armes dans la surface d'exposition disponible.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Adopte le règlement intérieur présenté.

Dit que les locations se feront sur la base d'une convention d'utilisation.

Dit que les tarifs d'utilisation restent inchangés à savoir :

- 15 jours : 50 €.
- 1 mois : 100 €.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 004-210400768-20250415-REMISEHENRY_324-DE

Dit que ces montants seront perçus par l'intermédiaire de
Culture Patrimoine.

Cette délibération est adoptée à la majorité : Monsieur Patrick VOEGTLIN s'abstient.
Monsieur Gil LUCANI et Madame France LOMBARD votent contre pour elle-même
et Monsieur Patrice ALBANO.

Fait à Entrevaux, le 15 avril 2025.

Le Maire,

Lucas GUIBERT,



COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la salle polyvalente en séance publique les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2025.

PRESENTS : Paola BOYRON, Antoine CALVIFIORI, Anne HAEMMERLE, Dominique LACOMMARE, France LOMBARD, Gil LUCANI, Alexandre MERMET, Christian VACHIER, Patrick VOETGLIN.

PROCURATION : Patrice ALBANO a donné pouvoir à France LOMBARD. Eric BONIFASSI a donné pouvoir à Paola BOYRON. Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Alexandre MERMET.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13

OBJET : MAIN LEVEE DE RETENUE DE GARANTIE SUR TRAVAUX ANTERIEURS - 325.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du marché concernant la rénovation du logement de l'école (lot n° 4 attribué l'entreprise BAUD Christian), une retenue de garantie de 5% d'un montant de 451,56 € a été opérée sur le mandat n° 767 en 2019.

La retenue n'ayant pas été libérée, elle reste en compte sur les comptes du Trésor Public et est atteinte par la prescription quadriennale.

Dans le cadre de la prescription quadriennale, la décision de restitution de cette retenue appartient au Conseil municipal.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide de faire débloquer par l'intermédiaire du Trésor Public la somme de 451,56 €, en autorise le remboursement et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents qui pourraient être nécessaires pour mener à bien cette affaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2025.

Le Maire,

Lucas GUIBERT

